

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2022

Délibération n°22-02-01

L'an deux mille vingt-deux et le 24 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 23
- Nombre de votants : 29
- Date de la Convocation : 16 février 2022

OBJET : ADMINISTRATION : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2022

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN et de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE (<i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i>) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Corinne ALLIOD KOERTGE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir de M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir à M. Laurent CHAIZE</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>), Mme Corinne ALLIOD KOERTGE (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir à Mme Annick FLACHER</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS

CHAVANAY :	Mme Anne-Marie BORGEAIS -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE, Véronique LARDY-SALEL.

042-244200895-20220224-22_02_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/04/2022

M. le vice-président délégué aux finances rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour vocation de permettre à l'exécutif d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter à l'assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations des finances de la collectivité.

La loi NOTRe est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Désormais, les (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doivent rédiger un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) afin de préparer le débat d'orientations budgétaires.

Le ROB doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée de travail.

En outre, il est précisé que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'EPCI. De même, il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de celui-ci.

En conséquence, il est présenté au conseil les éléments qui caractérisent la situation actuelle de l'EPCI (dont les résultats prévisionnels de l'année 2020) ainsi qu'une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la communauté de communes (cf. rapport ci-joint).

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien contient au moins une commune de 3 500 habitants et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

■ Prend acte des orientations budgétaires évoquées lors de la présente réunion du conseil communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220224-22_02_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/04/2022

Le Président,



Serge RAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Serge Rault", is written over the printed name and extends upwards and to the right.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220224-22_02_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/04/2022